

Politiques d'ailleurs

Le vieillard, la nurse, le pêcheur et le robot

Le Premier ministre du Japon a annoncé en mai 2009 un plan de relance de 57 000 milliards de yens (513 milliards d'euros) nécessitant la mise en place d'un budget extraordinaire de l'ordre de 15 400 milliards de yens (139 milliards d'euros), soit 3 % du produit intérieur brut, qui devrait porter la dette publique à 200 % de celui-ci d'ici un an. Il s'agit du budget le plus important de l'histoire du Japon. Deux mille milliards devraient être consacrés, par l'entremise des gouvernements locaux, à la création de 1,5 à 2 millions d'emplois d'ici 2012, dont 300 000 dans le secteur des soins aux personnes âgées. La volonté politique clairement affichée est de canaliser les salariés licenciés par les entreprises manufacturières, notamment dans le secteur de l'automobile, vers des activités supposées d'avenir et/ou en pénurie de main-d'œuvre.

À Tokyo où, dans le secteur du soin¹, il y a plus de trois ouvertures de poste pour un candidat, la municipalité va lancer un programme visant à financer des forma-

THIERRY RIBAUT

Chercheur au Clersé-Cnrs et à la Maison franco-japonaise de Tokyo

tions aux candidats potentiels et à leur proposer des prêts sans intérêt, permettant de financer les coûts liés aux changements de carrière (le déménagement notamment). Le prêt sera accordé si les candidats s'engagent à rester plus de six mois dans leur nouveau métier.

Les professionnels de la santé et de l'action sociale émettent toutefois des doutes quant à la possibilité de convertir des travailleurs du secteur automobile en aides aux personnes âgées, estimant qu'il s'agit d'un métier qui requiert des « qualités émotionnelles ». Sans compter que la préférence des personnes âgées, majoritairement des femmes, va vers des aides féminines, alors que l'industrie automobile licencie massivement des hommes... Les syndicats des travailleurs temporaires sont également sceptiques. Les salaires du secteur sont bas et les conditions de travail difficiles, ce qui expliquerait le peu d'attractivité de ces métiers. 73 % des aides sont en contrat à durée déterminée, et

1. Pour une présentation de ce secteur d'activité, voir F.-X. Devetter, F. Jany-Catrice, T. Ribault, *Les services à la personne*, Paris, coll. « Repères », éd. La Découverte, 2009.

autant sont payés à l'heure de travail, pour atteindre un salaire mensuel de 90 000 yens (800 euros). Les 3 % de hausse promis par le gouvernement ne changeront pas fondamentalement les motivations.

Une immigration très sélective

Pour faire face à la pénurie de personnel dans le domaine du soin aux personnes âgées, une seconde piste est explorée: l'immigration sélective fondée sur des critères ethniques. Ainsi, dans le cadre d'« accords bilatéraux de libre-échange » avec les Philippines et l'Indonésie, signés en 2006 mais ratifiés fin 2008 – en partie pour des raisons liées aux débats politiques houleux qu'ils ont suscités dans les pays concernés – 450 ressortissants de chaque pays sont arrivés au Japon en mai, et ont intégré le secteur des services de soins aux personnes âgées. Un millier de Philippins et autant d'Indonésiens seront accueillis d'ici deux ans. Le salaire proposé aux nouveaux arrivants équivaut à celui de leurs homologues japonais débutants, ce qui peut paraître attractif pour des ressortissants étrangers dont les conditions salariales d'origine sont peu favorables. Certaines structures leur proposent en outre une allocation pour le logement, leur procurent des meubles et des appareils électroménagers, ainsi que des services de traduction (fournis par des bénévoles) pour leurs démarches administratives. D'autres encore mettent à la disposition des migrants de confession musulmane la possibilité de prier durant leurs pauses dans des lieux dédiés.

Une des difficultés pour les candidats réside toutefois dans l'apprentissage de la langue japonaise, orale et écrite. Même si

certaines responsables de sociétés de soins aux personnes âgées considèrent que « le plus important, c'est d'avoir du cœur », quelles que soient la nationalité et la langue, les accords officiels stipulent que les candidats sélectionnés doivent préparer un examen national de langue et obtenir à l'issue de six mois de formation et dans les trois années qui suivent leur arrivée au Japon, le diplôme national d'infirmière ou celui d'aide aux personnes âgées. Il est donc clairement établi que l'échec à l'examen déclenche un retour au pays. Des difficultés de taille demeurent aussi du côté des pratiques de soin. Les personnes âgées aux Philippines ou en Indonésie sont non seulement plus jeunes que leurs homologues au Japon, ce qui modifie la nature des tâches à accomplir, mais elles sont généralement prises en charge au sein de l'hôpital par les membres de la famille eux-mêmes, notamment pour les toilettes et le changement des couches, ce qui modifie la nature des relations établies au cours de l'acte de soin.

Par ailleurs, l'incertitude règne quant à l'avenir de ces flux migratoires très canalisés, au-delà de la période prévue de deux années. De fait, après avoir ouvert, durant les années 1980 et 1990, dans le cadre d'une politique d'immigration fondée sur la préservation de l'homogénéité raciale, la porte aux *Nikkeis*, descendants des migrants japonais installés en Amérique du Nord et du Sud depuis le début du xx^e siècle, les pouvoirs publics viennent de faire voter une loi d'urgence visant à encourager leur départ en leur proposant une prime de 300 000 yens (2 700 euros). Une manière de faire baisser les chiffres du chômage, mais aussi une décision

qui accentue le caractère « jetable » de la main-d'œuvre étrangère.

Main-d'œuvre contre automobile, énergie et thons

Mais surtout, un examen attentif de ce type d'accords bilatéraux de libre-échange met en évidence une inquiétante tendance à la marchandisation des « ressources humaines ». Ainsi, en contrepartie de l'importation de main-d'œuvre en provenance d'Indonésie, l'accord bilatéral permet aux fabricants japonais d'automobiles d'accéder plus aisément au marché indonésien : les taxes à l'importation seront supprimées pour les cylindrées de plus de 3 litres d'ici 2012, tandis que les plus petites cylindrées bénéficieront d'une taxe ramenée de 60 % à 5 % d'ici 2016. Plus stratégique, dans le domaine énergétique, l'accord stipule que l'Indonésie s'engage à notifier immédiatement au Japon toute modification de ses exportations de gaz naturel suite à une évolution de sa demande domestique, et à discuter et coopérer avec le Japon afin de donner la priorité aux contrats signés entre les deux pays sur toute négociation avec des pays tiers. C'est le premier accord de ce type que le Japon parvient à conclure, comprenant une clause de garantie de stabilité de fourniture énergétique.

Du côté des Philippines, en échange notamment d'une importation ciblée de main-d'œuvre et d'un accès facilité des exportations agricoles au marché japonais, l'accord de partenariat économique prévoit d'ouvrir aux entreprises de pêche japonaises l'accès à des zones économiques exclusivement réservées aux Philippines dans le passé. Or selon plusieurs

associations qui tentent de résister à la politique gouvernementale (notamment l'association de pêcheurs Pamalakaya, qui revendique 80 000 membres), les Philippines seraient déjà en situation de sur-pêche et l'ouverture de ces zones aux bateaux usines japonais (surtout des thoniers), par ailleurs largement subventionnés, risque de précipiter dans la pauvreté de nombreux pêcheurs philippins, beaucoup moins équipés, artisanaux dans leurs méthodes de travail et ne bénéficiant pas de subventions. Les craintes sont donc grandes de voir le chômage local s'étendre et venir alimenter une migration vers des zones urbaines déjà pauvres et surpeuplées : au moins 100 000 personnes seraient menacées sur les côtes philippines. Des arguments écologiques sont également avancés, la pêche industrielle ayant des effets ravageurs sur les ressources halieutiques : un bateau usine japonais pêche à lui seul 50 000 tonnes de thon en un an.

Une version pacifique de la « traite atlantique » ?

Cette situation illustre non seulement l'imbrication croissante, au niveau national et international, des politiques commerciales et industrielles, d'emploi, d'immigration, sociales et environnementales, mais surtout l'ampleur des dommages collatéraux potentiels, et de plus en plus réels, de ce maillage.

D'une part, sur le terrain, les conditions d'emploi des travailleurs du soin ne sont nullement améliorées, ce qui non seulement amène à s'interroger sur la qualité des prestations rendues, mais

signifie aussi que l'entrée dans une véritable « société du prendre soin » – des personnes bénéficiaires des soins comme des travailleurs qui les assurent – société que les pouvoirs publics des pays riches appellent pourtant par ailleurs de leurs vœux, s'en trouve d'autant plus retardée. Les associations professionnelles japonaises des infirmières et des travailleurs du soin certifiés émettent d'ailleurs de vives critiques à l'encontre du gouvernement. Elles estiment que les pouvoirs publics devraient donner la priorité à l'embauche et à la reconnaissance pécuniaire et sociale des professionnels japonais de la santé, afin d'attirer les candidatures et de dissuader les salariés en place d'abandonner leur métier prématurément.

Autre dégât, le travailleur, c'est-à-dire l'humain, fait de plus en plus l'objet d'un commerce, qui plus est, régulé et inscrit dans des accords où il devient un objet d'échange au même titre que les marchandises qui constituent sa contrepartie. Faut-il y voir, dans le cas du Japon et de ses partenaires d'Asie du Sud-Est, une version contemporaine et pacifique de la « traite atlantique » en vigueur jusqu'au XIX^e siècle en Occident ? On peut, à tout le moins, voir dans cette ethnicisation des échanges internationaux une manière de perpétuer des systèmes de domination qui ont des conséquences désastreuses au niveau des territoires dominés, aussi bien du point de vue social et économique que du point de vue environnemental. En France, l'accord passé en 2008 entre l'Agence nationale des services à la personne et le ministère de l'Immigration afin d'orienter prioritairement les étrangers vers les emplois domestiques

va aussi dans le sens d'une telle ethnicisation.

Le ministère de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Industrie du Japon (le METI)² a annoncé par l'intermédiaire de la Fondation pour l'industrie des machines, que les premiers robots capables de fournir des prestations de soins aux personnes âgées seront dans les foyers d'ici cinq ans, le temps nécessaire à la mise au point des normes de sécurité. Les prévisions annoncent un marché de l'ordre de 6 000 milliards de yens en 2025 dont plus de 4 000 milliards seraient liés à des robots accomplissant des tâches de soins destinées aux personnes âgées ou en situation de dépendance (assistance à la toilette, lecture à haute voix, tâches ménagères). Une fois le marché national satisfait, l'étape suivante devrait être celle de la conquête internationale. D'ici 2025, parmi les 4 millions d'emplois remplacés par des robots, près de 1 million le seraient dans le seul domaine de la santé et de la prise en charge des personnes dépendantes. Le recours aux robots permettra-t-il pour autant de mettre fin à la néo-domesticité globale et de faire de l'histoire du vieillard, de la nurse et du pêcheur une fable moins cynique ? En attendant, au Japon, ces annonces entretiennent le rêve – et font élire des députés – d'une nation préservée des conséquences jugées préjudiciables de l'immigration. ■

2. METI: Ministry of Economy, Trade and Industry. Il s'appelait initialement Ministry of International Trade and Industry (MITI) et a été créé en 1949.